

SAGE de l'Elorn
Réunion de la CLE
14 avril 2021



Ordre du jour de la réunion

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 2 décembre 2020
- Avis sur le projet Celtic interconnector
- Présentation du projet de SDAGE 2022-2027
- Point sur le projet d'élaboration d'un contrat de rade de Brest pour les années à venir
- Questions diverses





Approbation du CR de la CLE du 02/12/2020

La CLE est invitée à donner son avis sur le compte-rendu de la réunion du 2 décembre 2020

Avis	Favorables	Abstentions	Défavorables
Votes	U		
Résultat	Validé		

La CLE du SAGE de l'Elorn valide le compte-rendu de la réunion du 2 décembre 2020



Avis sur le projet Celtic interconnector

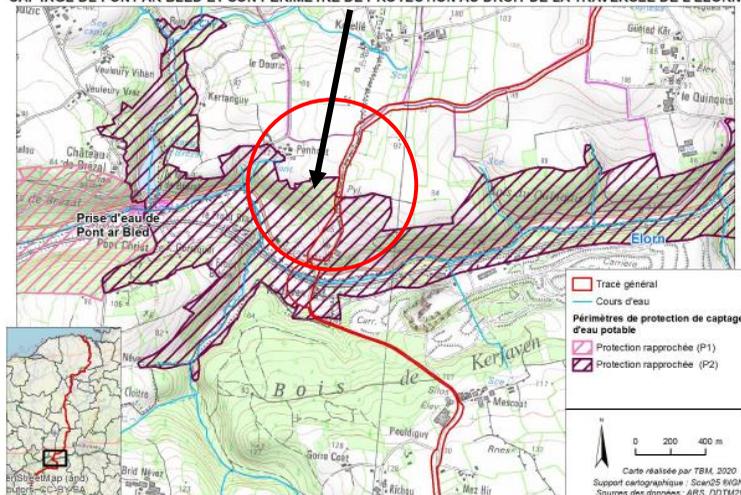
Gaëlle CHEVREAU, représentante de RTE, présente la dernière version du tracé du projet Celtic Interconnector et les mesures prises pour limiter son impact sur l'environnement. – voir diaporama joint



Avis sur le projet Celtic interconnector – Pré-avis du Bureau

Secteurs sensibles sur le territoire du SAGE

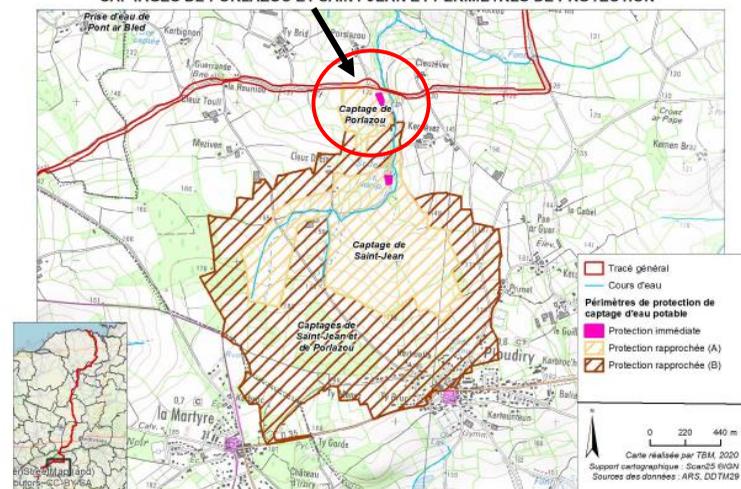
CAPTAGE DE PONT AR BLED ET SON PÉRIMÈTRE DE PROTECTION AU DROIT DE LA TRAVERSÉE DE L'ELORN



Avis sur le projet Celtic interconnector – Pré-avis du Bureau

Secteurs sensibles sur le territoire du SAGE

CAPTAGES DE PORLAZOU ET SAINT JEAN ET PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

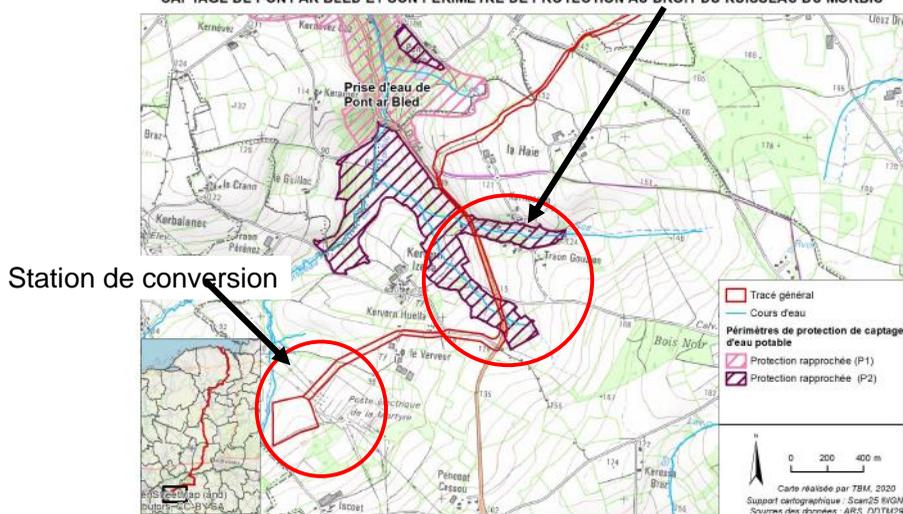




Avis sur le projet Celtic interconnector – Pré-avis du Bureau

Secteurs sensibles sur le territoire du SAGE

CAPTAGE DE PONT AR BLED ET SON PÉRIMÈTRE DE PROTECTION AU DROIT DU RUISSEAU DU MORBIC



Avis sur le projet Celtic interconnector – Pré-avis du Bureau

Dispositions relatives aux traversées de cours d'eau

Il y a 7 traversées de cours d'eau, toutes au niveau de routes : 2 affluents du Penguilly, l'Elorn, le St Jean et son affluent, 2 bras d'un affluent du Morbic.

A part l'Elorn qui sera traversée soit en sous-œuvre sous le pont de Kerfaven ou en encorbellement, il n'est clairement pas indiqué comment seront traversés les autres cours d'eau. Il serait souhaitable que ces précisions soient apportées.

Préconiser en priorité le passage en sous œuvre, dans les ouvrages de franchissement des voiries ou en encorbellement plutôt que le passage en souille.

Pour les mesures relatives au passage en souille, voir remarques ci-dessous.



Avis sur le projet Celtic interconnector – Pré-avis du Bureau

Dispositions relatives au site Natura 2000

Le site N2000 Elorn sera traversé en sous-œuvre ou en encorbellement.

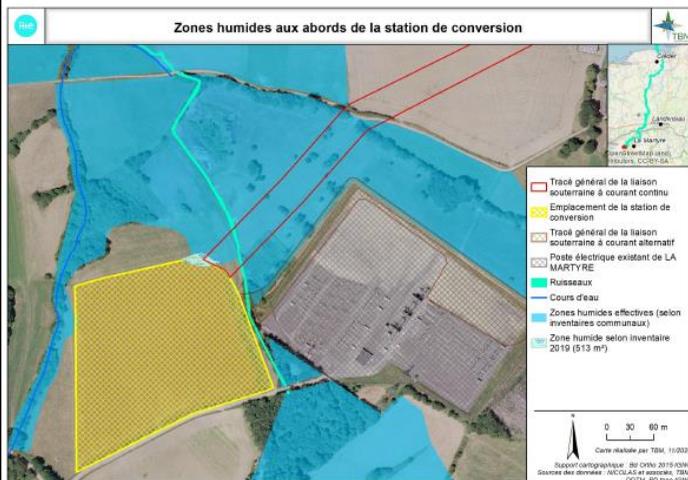
L'impact du projet sur le site sera principalement lié à la phase travaux.

Voir plus bas les remarques sur les mesures prévues par le pétitionnaire.



Avis sur le projet Celtic interconnector – Pré-avis du Bureau

Dispositions relatives aux zones humides



Carte 6 : Zones humides aux abords du poste de LA MARTYRE

Tracé sur le territoire du SAGE de l'Elorn:

Globalement, le tracé emprunte des voiries et n'impacte pas directement les zones humides.

Seule la traversée au nord-ouest du poste électrique et de l'Elorn semble sensible.

Au niveau du poste électrique, nous avons déjà observé des altérations de la zone humide en 2014 et averti la DDTM.

Normalement, si la zone n'a pas été transformée depuis, il s'agit d'une zone humide oligotrophe très sensible... (la zone avait été inventoriée comme lande humide au moment de l'inventaire). Mais, au vu de la cartographie des habitats fournie par RTE, il semble qu'il y a eu de gros remaniements.

3 relevés phytos ont été réalisés dans ce secteur, mais tous en périphérie du site, ce qui ne nous apporte pas beaucoup d'indications. Par le passé, des plantes rares et menacées avaient été trouvées (données du Conservatoire). **Nous préconisons un diagnostic plus précis de la zone humide traversée.**



Avis sur le projet Celtic interconnector – Pré-avis du Bureau

Mesures prises pour éviter et réduire les effets à la partie terrestre en phase travaux

Numéro / Intitulé	Thématique(s) concernée(s)	Type(s) de mesure	Phase concernée	Composante concernée	Coût	Remarques Bureau de CLE du SAGE Elorn
MT1 : Définition d'un tracé général	Paysage et Patrimoine, Milieux Humain, Physique et Naturel	Evitement	Etude	Station de conversion, Liaisons souterraines à courant continu et alternatif et Aire d'atterrage	Sans coût supplémentaire	
MT2 : Evitement de la zone humide lors de l'implantation de la station de conversion	Milieu physique	Evitement	Travaux	Station de conversion	Intégré au coût global du projet	L'évitement est effectif, mais une zone humide est traversée juste avant d'arriver sur ce site. Voir remarques spécifiques plus haut Pour la phase travaux, prévoir le traitement des eaux de ruissellement (voir remarque MT4)
MT3 : Préservation des haies longeant le tracé général	Paysage, Patrimoine et Milieu Naturel	Evitement	Travaux	Liaison souterraine à courant continu	Intégré au coût global du projet	Voir aussi MT 15
MT4 : Mesures contre la pollution accidentelle des eaux superficielles	Milieux Humain, Physique et Naturel	Réduction	Travaux	Liaisons souterraines à courant continu et à courant alternatif, Aire d'atterrage et Station de conversion	Intégré au coût global du projet	Prévoir le traitement des eaux de ruissellement en dehors des fonds de fouille si le sol a été décapé (bassins de décantation avant rejet au milieu)



Avis sur le projet Celtic interconnector – Pré-avis du Bureau

Mesures prises pour éviter et réduire les effets à la partie terrestre en phase travaux

Numéro / Intitulé	Thématique(s) concernée(s)	Type(s) de mesure	Phase concernée	Composante concernée	Coût	Remarques Bureau de CLE du SAGE Elorn
MT5 : Mesures particulières en faveur de la préservation de la qualité des eaux souterraines du captage de Portlazou	Milieux physique, naturel et humain	Evitement et Réduction	Travaux	Liaison souterraine à courant continu	Intégré au coût global du projet	C'est le périmètre A et non le B qui est tangenté
MT6 : Mesures particulières en faveur de la préservation de la qualité des eaux superficielles dans le bassin versant de l'Elorn au droit du périmètre de protection de Pont Ar Bled	Milieux Humain, Physique et Naturel	Evitement et Réduction	Travaux	Liaison souterraine à courant continu	Intégré au coût global du projet	Même remarque que sur MT4
MT7 : Mesures particulières en faveur de la préservation de la qualité des eaux superficielles en cas de passage en sous-œuvre de l'Elorn	Milieux Humain, Physique et Naturel	Evitement et Réduction	Travaux	Liaison souterraine à courant continu	Intégré au coût global du projet	Même remarque que MT4
MT8 : Revégétalisation des berges en cas de passage des cours d'eau en soufle	Milieux Physique et Naturel	Réduction	Travaux	Liaison souterraine à courant continu	20 à 500€/ml selon la technique	



Avis sur le projet Celtic interconnector – Pré-avis du Bureau

Mesures prises pour éviter et réduire les effets à la partie terrestre en phase travaux

Numéro / Intitulé	Thématique(s) concernée(s)	Type(s) de mesure	Phase concernée	Composante concernée	Coût	Remarques Bureau de CLE du SAGE Elorn
MT9 : Mesures mises en place en cas de passage en souille des cours d'eau	Milieu Physique et Naturel	Réduction	Travaux	Liaison souterraine à courant continu	10 000 à 12 000€	Même remarque que MT4
MT10 : Techniques d'intervention propres aux travaux en zone humide	Milieu Physique et Naturel	Évitement et réduction	Travaux	Liaisons souterraines à courant continu et à courant alternatif	Intégré au coût global du projet	Mettre des protections même si le sol semble portant
MT11 : Respect de l'ordre initial des horizons pédologiques sur terrains vierges (hors routes et chemins)	Milieu Physique, Naturel et Humain	Réduction	Travaux	Liaisons souterraines à courant continu et à courant alternatif	Intégré au coût global du projet	Très important en cas de traversée de zone humide
MT12 : Balisage de la station de Scirpe des Bois	Milieu Naturel	Réduction	Travaux	Liaison souterraine à courant continu	Balisage : environ 100€ Ecologie : 100€	Traiter les 2 renouées de la même façon. Nettoyer les engins de fauche.
MT13 : Traitement et sensibilisation relatifs aux espèces exotiques envahissantes	Milieu Naturel	Réduction	Travaux	Liaison souterraine à courant continu	Balisage : environ 100€ Ecologie : 400€	
MT14 : Mise en place d'un filet de protection des amphibiens le long de la tranchée (cas des secteurs d'habitats du domaine vital et en période de migration).	Milieu Naturel	Évitement	Travaux	Liaison souterraine à courant continu	40€/ml	
MT15 : Préservation ou reconstitution des talus sur le linéaire du	Milieu Naturel	Évitement et Réduction	Travaux	Liaison souterraine à courant continu	Intégré au coût global du projet	



Avis sur le projet Celtic interconnector – Pré-avis du Bureau

Mesures prises pour éviter et réduire les effets à la partie terrestre en phase travaux

Numéro / Intitulé	Thématique(s) concernée(s)	Type(s) de mesure	Phase concernée	Composante concernée	Coût	Remarques Bureau de CLE du SAGE Elorn
projet						
MT16 : Gestion spécifique des lumières lors des travaux à proximité de l'Elorn, en cas de passage en sous-œuvre	Milieu Naturel	Réduction	Travaux	Liaison souterraine à courant continu	600€/j	
MT17 : Maintien de la continuité des déplacements	Milieu Humain	Réduction	Travaux	Liaison souterraine à courant continu	Intégré au coût global du projet	
MT18 : Mesures en faveur de l'activité agricole	Milieu Humain	Réduction	Travaux et Exploitation	Liaison souterraine à courant continu et aire d'atterrissage	Coût lié au barème défini par la Chambre d'Agriculture du Finistère	
MT19 : Mesures en faveur des exploitants des parcelles concernées par l'implantation de la future station de conversion	Milieu Humain	Réduction	Travaux et Exploitation	Station de conversion	Intégré au coût global du projet	
MT20 : Mesures en faveur de la préservation de la qualité des eaux souterraines du captage de Portzou et de la préservation de la qualité des eaux superficielles dans le bassin versant de l'Elorn à	Milieu Physique, Naturel et Humain	Réduction	Exploitation	Liaison souterraine à courant continu	La coût de la mise en œuvre de ces mesures s'inscrit dans le coût global des travaux de réparations potentielles (hors coût de l'opération).	Même remarque que pour MT4



Avis sur le projet Celtic interconnector – Pré-avis du Bureau

Mesures prises pour éviter et réduire les effets à la partie terrestre en phase travaux

Numéro / Intitulé	Thématique(s) concernée(s)	Type(s) de mesure	Phase concernée	Composante concernée	Coût	Remarques Bureau de CLE du SAGE Elorn
proximité du captage de Pont Ar Bled en phase d'exploitation						
MT21 : Assainissement pluvial du projet de station de conversion	Milieu Humain, Physique et Naturel	Réduction	Exploitation	Station de conversion	Intégré au coût global du projet	
MT22 : Traitement acoustique de la future station de conversion	Milieu Humain	Réduction	Exploitation	Station de conversion	Le coût de la mise en œuvre de ces mesures s'inscrit dans le coût global des travaux.	



Avis sur le projet Celtic interconnector

Les remarques formulées en Bureau de la CLE ont été prises en compte :

- Protection systématique du sol par des plaques pour éviter le tassement sur les passages en zones humides
- Gestion des eaux de ruissellement sur les zones décapées (fossés, bassins de décantation/filtration)
- Limitation du nombre de cours d'eau traversés en souille (2 sur 7)

D'autres remarques ont été formulées en CLE :

- Le poste de conversion constitue une nouvelle zone imperméabilisée en zone agricole, située en tête de bassin versant, ce qui engendre des d'augmentation des phénomènes de crue en aval
- Seul un bassin de décantation a été prévu pour traiter les eaux pluviales dans la zone du poste de conversion.



Avis sur le projet Celtic interconnector

Au vu des mesures prises par RTE pour répondre aux premières remarques du bureau de la CLE du SAGE de l'Elorn, il est proposé à la CLE d'émettre un avis favorable, assorti des recommandations suivantes :

- Limiter au maximum l'imperméabilisation du site de la station de conversion
- Prévoir, en plus de la mise en place d'un bassin de rétention, des solutions complémentaires de gestion des eaux pluviales à l'intérieur du site (méthodes alternatives)

Avis	Favorables	Abstentions	Défavorables
Votes		2	2
Résultat	Avis favorable		

La CLE émet un avis favorable, assorti des recommandations citées ci-dessus sur le projet Celtic Interconnector



Présentation du projet de SDAGE 2022 - 2027

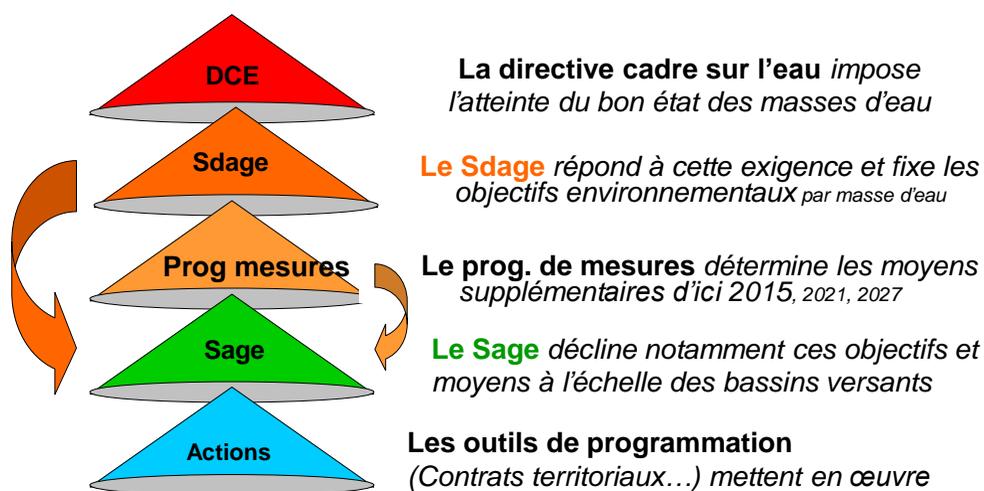
Le projet de Sdage 2022-2027 et son programme de mesures :

Enjeux de la consultation

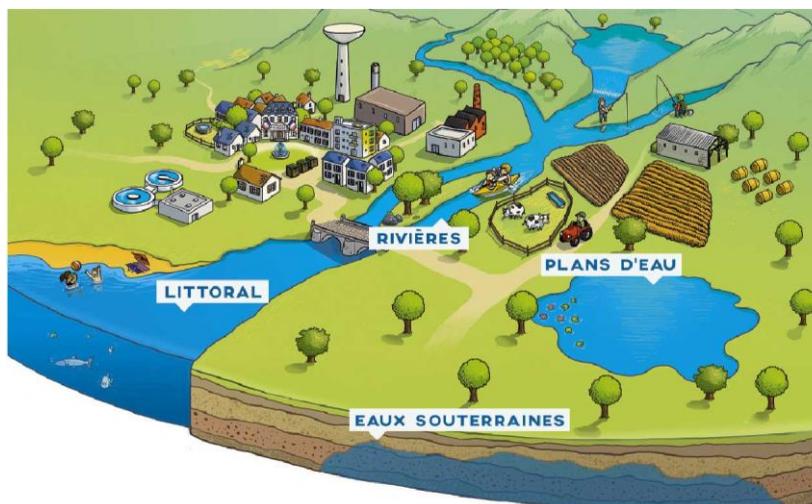
Agence de l'eau Loire-Bretagne

1- Le Sdage, outil de planification de la gestion de l'eau

Contexte de la gestion de l'eau



Les masses d'eau

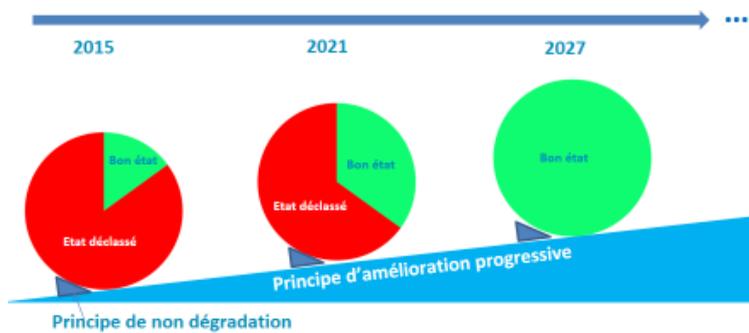


Les masses d'eau littorales regroupent les masses d'eau de transition (estuariennes) et les masses d'eau côtières.

Sdage: planification pour un cycle de 6 ans

Amélioration progressive, par cycle de 6 ans...

.. avec pour objectif d'atteindre une bonne qualité des eaux et des milieux aquatiques =
« Bon état »

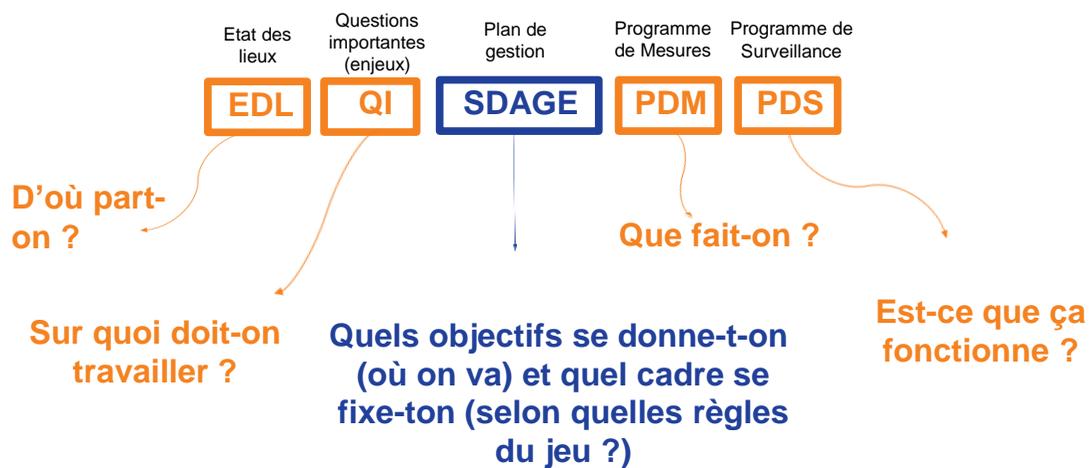


Le Sdage, un plan de gestion de l'eau

- Pour fixer des objectifs sur 6 ans :
 - Ambition de bon état des masses d'eau
 - Objectif à l'échelle de chaque masse d'eau

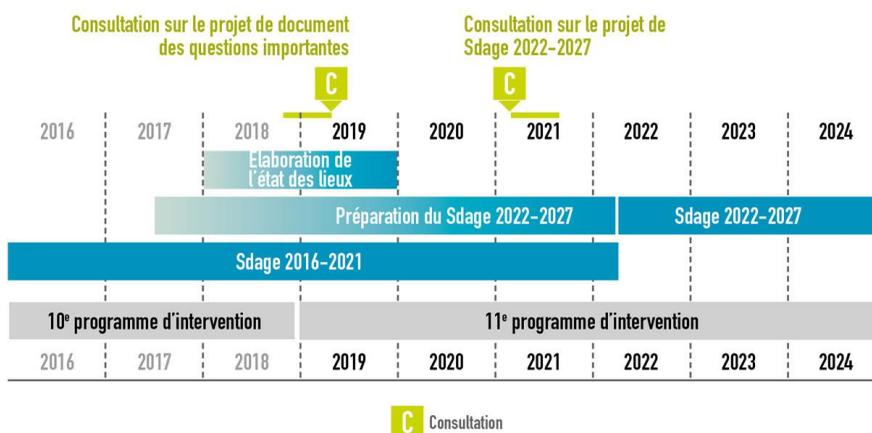
- Pour fixer un cadre :
 - Un Sdage dans la continuité
 - Des orientations, des dispositions à caractère juridique, des actions à mettre en œuvre

Processus d'élaboration



2- La construction du projet de Sdage et de son programme de mesures (PDM)

Révision du Sdage 2022 - 2027



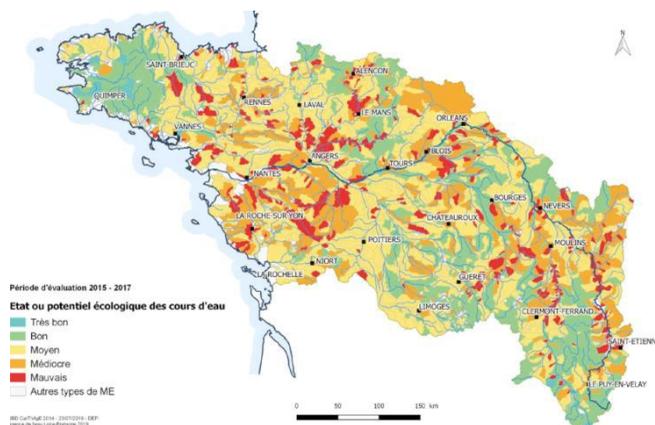
Enjeux et orientations du projet de Sdage 2022 - 2027

Comité de bassin du 28 novembre 2018 : 4 grands principes

1. Porter une égale attention à l'élaboration des deux documents (Sdage et PdM)
2. Viser la mise à jour du Sdage simple, dans la continuité du Sdage 2016 - 2021 et en prenant en compte les évolutions de contexte
3. Prendre en compte le plan d'adaptation au changement climatique pour le bassin Loire-Bretagne
4. Prendre en compte l'étude « éclairer les dimensions économiques et sociales de la politique de l'eau du bassin Loire-Bretagne »

Enjeux et orientations du projet de Sdage 2022 - 2027

Bassin Loire-
Bretagne
24 % → 61 %
des cours d'eau
en bon état
écologique



(données 2015-2017 – Etat des lieux 2019)

Enjeux et orientations du projet de Sdage 2022 - 2027

4 orientations thématiques souhaitées par le Ministère :

1. A l'échéance 2027, aucune masse d'eau ne doit être déclassée par les pollutions dites « classiques » provenant des stations de traitement des eaux usées
2. Restauration prioritaire de la qualité de l'eau brute nécessaire à l'AEP et dégradée par les pressions agricoles (nitrates et pesticides)
3. A l'échéance 2027, rendre franchissable les ouvrages prioritaires identifiées dans le plans d'actions pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique
4. Rétablissement de l'équilibre quantitatif dans les secteurs en forte tension, notamment par la mise en œuvre de Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)

Enjeux et orientations du projet de Sdage 2022 - 2027

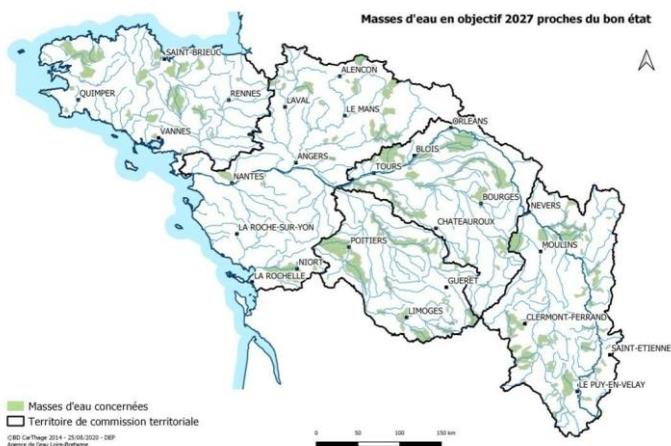
Faire progresser les masses d'eau superficielles en état « médiocre » ou « mauvais » vers le bon état écologique – Bassin Loire-Bretagne

État	Cours d'eau	Plan d'eau	Eau de transition	Eau côtière
Très bon	1 %	1 %	0 %	21 %
Bon	23 %	16 %	40 %	59 %
Moyen	40 %	66 %	53 %	8 %
Médiocre	21 %	16 %	7 %	12 %
Mauvais	15 %	1 %	0 %	0 %



Enjeux et orientations du projet de Sdage 2022 - 2027

Afficher une progression rapide de l'état écologique en focalisant l'attention des acteurs sur les masses d'eau « **proches du bon état** ». (+ 10 points) à courte échéance.



Enjeux et orientations du projet de Sdage 2022 - 2027

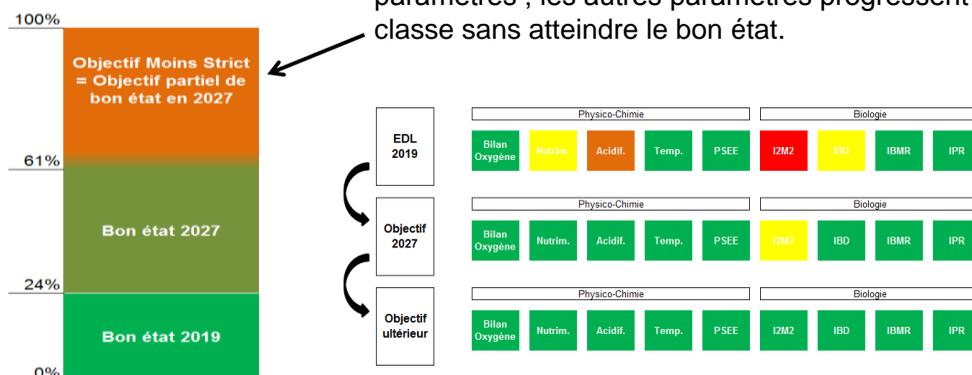
Le 3^{ème} cycle 2022-2027 de la DCE est le dernier cycle pour atteindre le bon état écologique.

Deux dérogations sont cependant possibles :

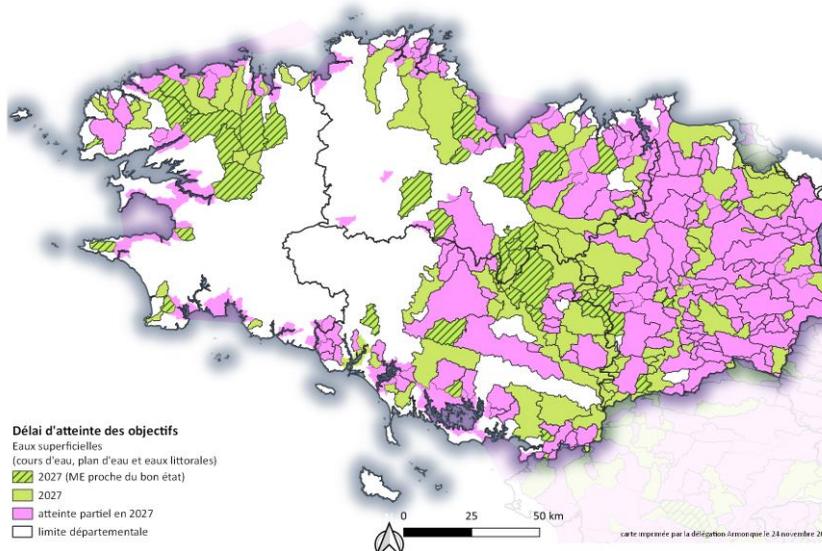
- Un report pour conditions naturelles** (pas d'autres actions à engager, il faut laisser la vie biologique « se réinstaller » avec le temps)
- Une atteinte partielle du bon état** sur la majorité des 33 paramètres, mais pas sur tous. C'est le recours aux Objectifs Moins Stricts (OMS)

Enjeux et orientations du projet de Sdage 2022 - 2027

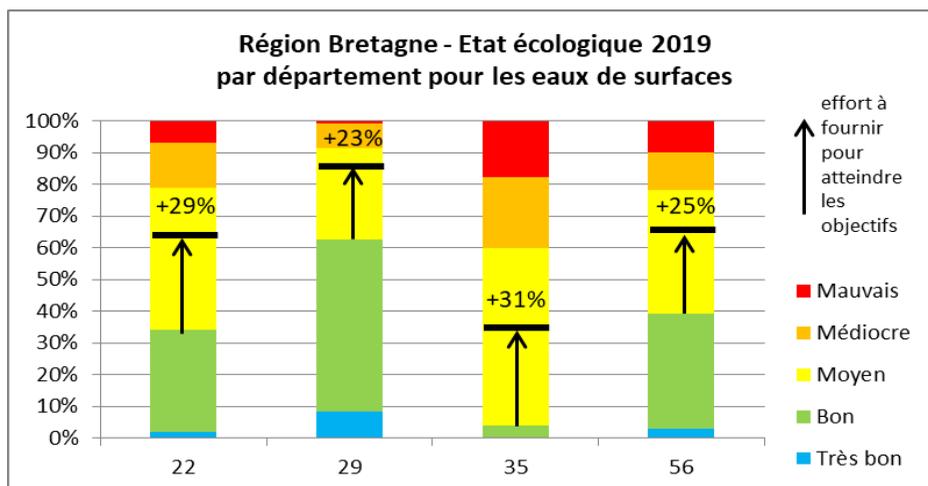
Le bon état 2027 est visé pour la majeure partie des 33 paramètres ; les autres paramètres progressent d'une classe sans atteindre le bon état.



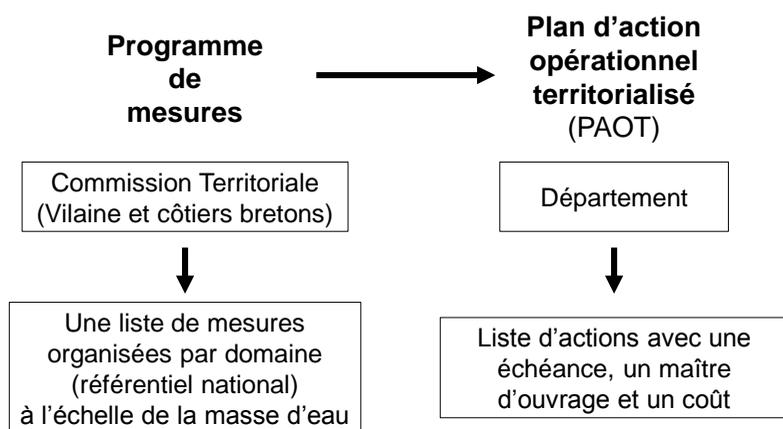
Échéance pour l'atteinte des objectifs



Effort à fournir par département pour atteindre les objectifs du Sdage 2022-2027



Le programme de mesures : Où et comment agir ? A quel coût ?



Le programme de mesures : Où et comment agir ? A quel coût ?

Où agir ?



Sur l'ensemble des masses d'eau identifiées en « risque de non-atteinte des objectifs environnementaux » du Sdage dans l'état des lieux et sur les zones protégées



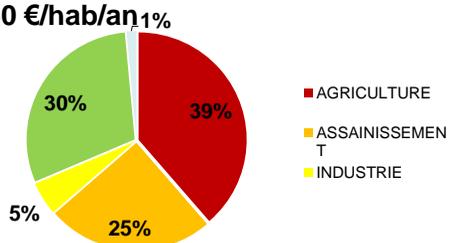
Comment ?

Sur les pressions à l'origine du déclassement de masses d'eau ou de la non atteinte des objectifs des zones protégées

Programme de mesures en Bretagne répartition des mesures par domaine

Pour la Bretagne, le programme de mesures
c'est :

- 165 millions d'euros/an
- 50 €/hab/an



Y compris les mesures pour la restauration des zones protégées (bactériologie sur le littoral par exemple) non prise en compte dans les pressions significatives de l'état des lieux

Rappel de l'état des lieux 2019

Type de pressions pour les cours d'eau	% de cours d'eau de Bretagne présentant une pression significative	Domaine PdM
Pesticides	55%	Agriculture
Morphologie	52%	Milieux Aquatiques
Hydrologie	39%	Milieux Aquatiques
Continuité	38%	Agriculture ressource
Maropolluants ponctuels	32%	Milieux Aquatiques
phosphore diffus	15%	Assainissement
Nitrates	13%	Industrie
		Agriculture

Les grandes lignes et les principales évolutions du Sdage et de son PdM

Sdage et programme de mesures 2022 – 2027





Qualité des eaux

Chapitres 2, 3, 4, 5, 6

- 2 : Réduire la pollution par les nitrates
- 3 : Réduire la pollution organique et bactériologique
- 4 : Maitriser et réduire la pollution par les pesticides
- 5 : Maitriser et réduire la pollution due aux micropolluants
- 6 : Protéger la santé en protégeant la ressource

Les enjeux auxquels répond le Sdage 2022 - 2027



Qualité des eaux

Chapitres 2, 3, 4, 5, 6

- Pollutions diffuses : encourager la maîtrise et la réduction de l'usage des pesticides et des fertilisants en vue d'en diminuer l'impact
 - Changement de pratiques
 - Action collective à différentes échelles
 - Gestion des espaces et des milieux
- Pollutions ponctuelles : agglomérations et des industries
 - Garantir le niveau de traitement des EU dans la durée
 - Améliorer la gestion des eaux pluviales
 - Améliorer la lutte contre les pollutions accidentelles
 - Substances dangereuses et émergentes : connaissance et action
 - Zones protégées : prévenir la contamination microbiologique
- Une priorité : assurer l'alimentation en eau potable pour le futur

Les principales évolutions



Qualité des eaux Chapitres 2, 3, 4, 5, 6

Zoom Elorn

Pollution par les nitrates

Confirme les objectifs de réduction des flux de nitrates pour lutter contre l'eutrophisation marine (2A)

Précise que les PAR (Programmes d'Actions Régionaux) contribuent à la mise en œuvre du principe de non-régression environnementale (2B)

Pollutions organique et bactériologique

Demande la prise en compte du renforcement des exigences de traitement lié au changement climatique pour l'implantation des stations d'épurations (3A)

Renforce les objectifs de limitation des déversements par temps de pluie pour les systèmes d'assainissement unitaires (3C-2) notamment vers les sites de baignades, les zones conchylicoles, et les masses d'eau en risque

Souligne l'importance d'une gestion des eaux pluviales intégrées à l'urbanisme (3D)

Les principales évolutions



Qualité des eaux Chapitres 2, 3, 4, 5, 6

Zoom Elorn

Pollution par les pesticides

Tient compte de l'évolution de la réglementation notamment sur les zones de non-traitement définies par le législateur en décembre 2019 (orientation 4B)

Souligne l'importance de la formation des professionnels à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (orientation 4D)

Pollution due aux micropolluants

Introduit 4 nouvelles dispositions :

- **5A-1** visant à poursuivre l'acquisition des connaissances notamment dans les 280 stations d'épuration de plus de 10 000 EH
- **5B-4** visant à demander aux industriels et aux CT de veiller à mesurer et suivre l'impact de leurs rejets sur les milieux
- **5C-2 et 5C-3** visant à impliquer les acteurs et à intégrer un volet sur la réduction des rejets de micropolluants dans leurs politiques territoriales

Les principales évolutions



Qualité des eaux *Chapitres 2, 3, 4, 5, 6*

Protéger la santé

Insiste sur l'importance des Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGGSE) et sur une gestion cohérente des ressources destinées à l'Alimentation en Eau Potable

Actualise la liste des captages prioritaires (6C)

Identifie en région Bretagne, des nouvelles nappes souterraines réservées en priorité à l'alimentation en eau potable (6E-1)

Introduit une nouvelle disposition (6E-4) sur l'usage de la géothermie de minime importance en NAEP



Quantité

Quantité des eaux *Chapitre 7*

7 : Maitriser les prélèvements

Les enjeux auxquels répond le Sdage 2022 - 2027



Quantité

Quantité des eaux Chapitre 7

- Anticiper et approfondir la prise en compte du changement climatique dans la gestion de l'eau
- Pour l'équilibre des milieux et la satisfaction de tous les usages, économiser l'eau et gérer les prélèvements
 - Economie d'eau
 - Mobilisation de la ressource hivernale
 - Revenir à l'équilibre en zone déficitaire
- Réduire les risques liés aux inondations

Les principales évolutions



Quantité

Quantité des eaux Chapitre 7

Gestion quantitative

Renforce la prise en compte du changement climatique (7A)

Précise l'importance d'économiser l'eau dans les réseaux d'eau potable (7A-5)

Actualise les dispositions territoriales relatives à la nappe de Beauce (7C-3), au Marais poitevin (7C-4) et à la nappe du Cénomani (7C-5)

Les principales évolutions



Quantité

Quantité des eaux Chapitre 7

Etiage

Gagne en réactivité, en proposant de tenir compte des résultats des analyses HMUC dès qu'elles sont validées par la CLE du Sage (7B)

Renforce la prévention de l'apparition d'un déficit quantitatif en plafonnant les prélèvements à l'étiage sur l'ensemble des axes réalimentés par soutien d'étiage (7B-5) et sur 15 nouvelles zones nodales (7B-3)

Stockage hivernal

Actualise les critères pour constituer des réserves de substitution, dans le cadre des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (7D-3),

Prévoit un volet de recherche de sobriété et d'optimisation des différents usages de l'eau : économies d'eau, maîtrise des consommations, diagnostics, amélioration de l'efficacité de l'eau et modernisation des réseaux.

Réduit à 5 à 10 années la période de référence pour définir le volume de substitution (7D-3 et Glossaire)



Milieux aquatiques

Milieux aquatiques Chapitres 1, 8, 9, 11

- 1 : Repenser les aménagements des cours d'eau
- 8 : Préserver les zones humides
- 9 : Préserver la biodiversité aquatique
- 11: Préserver les têtes de bassin versant

Les enjeux auxquels répond le Sdage 2022 - 2027



Milieux aquatiques

Milieux aquatiques

Chapitres 1, 8, 9, 11

- Empêcher toute nouvelle dégradation et restaurer le bon fonctionnement des milieux dégradés
- Zones Humides : des milieux à sauvegarder, à restaurer et à gérer
- Mieux prendre en compte la préservation de la biodiversité en protégeant les milieux et les espèces remarquables de notre bassin
- Poursuivre l'amélioration de la connaissance, la communication et la prise de conscience du fonctionnement et des services rendus par les milieux aquatiques

Les principales évolutions



Milieux aquatiques

Milieux aquatiques

Chapitres 1, 8, 9, 11

Zoom Elorn

Aménagement des cours d'eau

Souligne le rôle clef des zones humides en cas de crue (1B)

Insiste sur l'impact des plans d'eau (1E)

Assouplit les conditions de création de plans d'eau pour les piscicultures relevant de la réglementation ICPE (1E)

Actualise les conditions d'extraction des granulats alluvionnaires en lit majeur (1F)

Les principales évolutions



Milieux aquatiques

Milieux aquatiques

Chapitres 1, 8, 9, 11

Zoom Elorn

Confirme le rôle clef des zones humides continentales et rétro-littorales (8A, 8B et 8C)

Souligne l'articulation entre Sdage et DSF (Document Stratégique de Façade) dans la limitation des pressions sur les espèces de poissons vulnérables ou en danger (9A) ou dans le contrôle des espèces non indigènes présentant un caractère envahissant (9D)

Souligne le rôle des Sage pour une approche territoriale pertinente de l'identification, hiérarchisation, et détermination des actions à mener sur les têtes de bassin versant (11A)

Priorise la poursuite de la réalisation d'inventaire pour une bonne prise en compte dans les documents d'urbanisme notamment

Appelle à une vigilance accrue sur les fonctionnalités des ZH de têtes de bassin versants et des secteurs côtiers, en particulier lors de la définition puis de l'instruction de projets dans ces secteurs



Gouvernance

Gouvernance

Chapitres 12, 13, 14

12 : Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques

13 : Mettre en place des outils réglementaires et financiers

14 : Informer, sensibiliser, favoriser les échanges

Les enjeux auxquels répond le Sdage 2022 - 2027



Gouvernance

Gouvernance *Chapitres 12,13,14*

Zoom Elorn

- Sage : comment mieux articuler la planification et l'action ?
- Des maîtres d'ouvrage pour conduire des programmes d'action territoriaux
- Hiérarchiser nos priorités d'action dans un contexte de restrictions budgétaires
- Améliorer la cohérence entre les politiques sectorielles et l'aménagement du territoire
- Un partage d'une connaissance toujours améliorée et rendue accessible
- Pour une implication large des habitants, l'information, la sensibilisation restent des enjeux d'actualités



Le lien terre - mer *Chapitre 10*

10 : Préserver le littoral

Les principales évolutions



Le lien terre - mer Chapitre 10

Zoom Elorn

Eutrophisation

Confirme et renforce l'objectif de réduction des concentrations en nitrates pour les masses d'eau déclassées par des marées vertes sur plages ou sur vasières (10A-1 et 10A-2)

Zones conchylicoles + pêche à pied

Confirme l'importance d'établir des profils de vulnérabilité, en liaison étroite avec la CLE du Sage lorsqu'elle existe (10D-1)

Actualise la carte des BV situés en amont de zones conchylicoles avec une qualité microbiologique proche des *critères* de classement C de 2017 à 2020 ou ayant fait l'objet d'une interdiction temporaire de production ou de commercialisation pour cause de contamination virale. (10D-1)

Intègre ces territoires conchylicoles dans la disposition 3C-2 qui renforce les objectifs de limitation des déversements par temps de pluie pour les systèmes d'assainissement unitaires

Le changement climatique

Le changement climatique est au cœur des modifications apportées au texte du Sdage



47% des modifications apportées répondent au grand principe adopté par le comité de bassin en avril 2018 : « **tenir compte du Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne** »

3- La consultation sur le projet de Sdage 2022 – 2027 et son programme de mesures

Une consultation : pourquoi ?

- Prévue réglementairement
- Consultation :
 - 1^{er} mars au 1^{er} juillet : assemblées
 - 1^{er} mars au 1^{er} septembre : public
- Recueillir les avis sur ce projet commun de plan de gestion de l'eau pour les 6 prochaines années
- L'ensemble des contributions seront analysées.
Elles pourront amener à des propositions de modifications que le comité de bassin examinera
- Consultation en parallèle du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI).

Pour le bassin Loire-Bretagne

[Site internet Sdage et Sage en Loire-Bretagne](#)

- Documents accessibles en ligne et au siège de l'agence de l'eau
- Notice d'information
- Sdage, mode d'emploi
- Cadre type



[Questionnaire en ligne](#)



Merci





Elaboration d'un futur contrat de rade de Brest

Juillet 2018, courrier du Préfet :

- **alertant les deux CLE sur la dégradation** de la qualité des eaux de la rade de Brest et les impacts sur les activités économiques et usages
- **demandant aux deux établissements porteurs de SAGE de redoubler d'efforts** pour restaurer la qualité des eaux de la Rade de Brest.

Septembre 2020, rencontre organisée par les deux EPTB avec

Thierry BURLLOT, **Président du comité de bassin Loire-Bretagne**, les représentants de **l'agence de l'eau Loire Bretagne**, les services de l'**Etat**, les **professionnels** de la pêche et de la conchyliculture et des **scientifiques**.

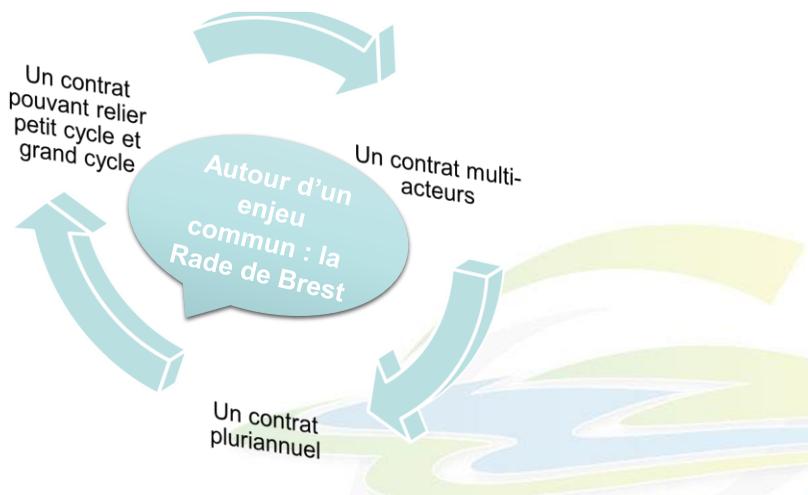
Constat partagé par tous :

- **L'état de la rade de Brest est particulièrement dégradé** et inquiétant pour le maintien des usages ;
- **Les indicateurs utilisés dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) ne reflètent pas pleinement l'état réel de la rade** tel que perçu et subi par les professionnels, les scientifiques, les élus locaux et les gestionnaires de bassin.

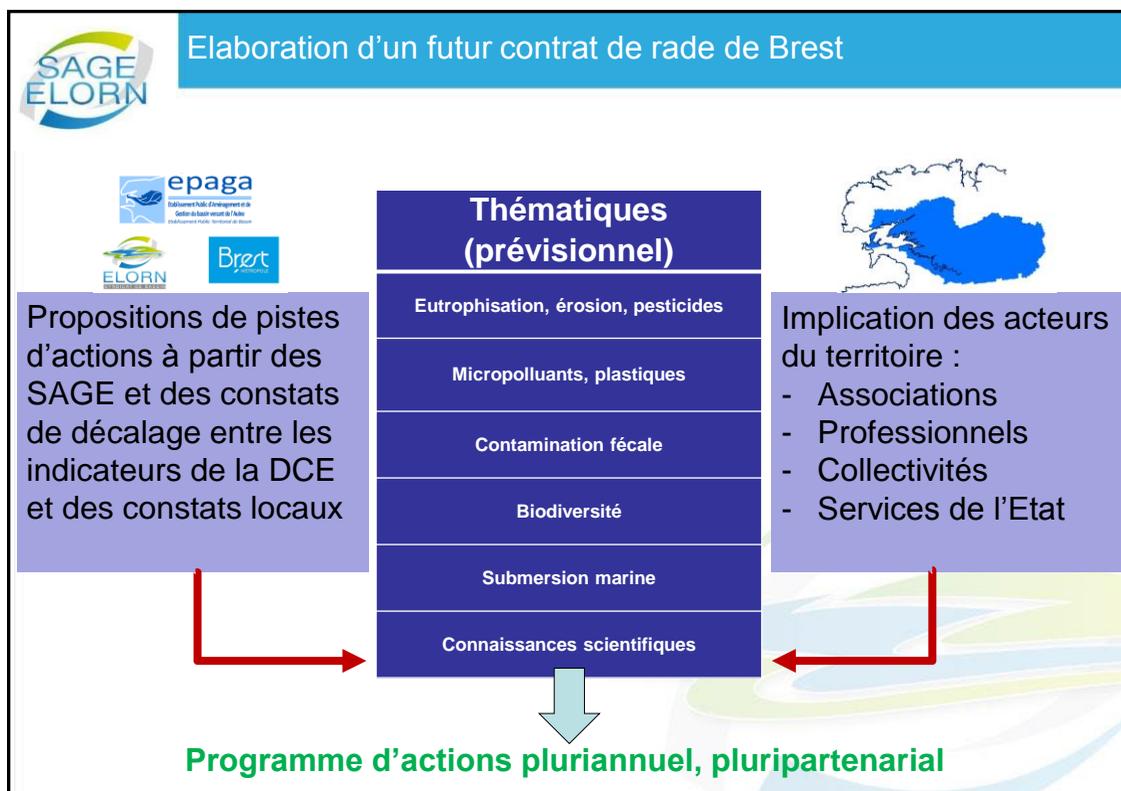


Elaboration d'un futur contrat de rade de Brest

Suite aux échanges intervenus depuis avec les services de l'Etat, de la Région Bretagne, du Département du Finistère et de l'Agence de l'Eau, un **contrat type « contrat de baie » multi maîtres d'ouvrages, ambitieux et innovant est en cours d'élaboration.**



Démarrage officiel de la démarche le 11 mai
Réunion inter-bureaux du SBE et de l'EPAGA



Questions diverses

Proposition de visite du chantier de dragage des quais d'armement de la base navale

Date de la prochaine réunion de la CLE